

La VILLE et ses INSTITUTIONS PARTENAIRES

VILLE / CCAS : UNE MUTUALISATION EN COURS



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EST UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF RATTACHÉ À LA VILLE. IL A UN BUDGET PROPRE ET UN ORGANE DE DÉCISION SPÉCIFIQUE : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS, PRÉSIDIÉ PAR LE MAIRE.

Le CCAS accueille et accompagne de nombreux Grenoblois à travers ses établissements et services : crèches, maisons de retraite, centres d'hébergement, interventions à domicile... Pour cela, la Ville lui verse une importante subvention chaque année : 25,5 millions d'euros. Ce budget est complété par les aides sociales (État, Département, CAF), la tarification sociale appliquée aux usagers et le mécénat de solidarité.

Le CCAS gérait jusqu'alors les Maisons des Habitants. Dans un objectif de cohérence et d'optimisation des ressources, les antennes mairies et les Maisons des Habitants seront désormais gérées par la Ville dès 2017. Par conséquent, la subvention que verse la mairie à son CCAS sera réduite pour compenser les dépenses que la Ville devra désormais assurer.

VILLE / MÉTROPOLE : UNE RELATION À CONSTRUIRE



1^{er} janvier 2015 : création de Grenoble-Alpes Métropole réunissant 49 communes dont Grenoble.

LORSQU'UNE VILLE TRANSFÈRE DES COMPÉTENCES À SON INTERCOMMUNALITÉ, ELLE TRANSFÈRE ÉGALEMENT SES DÉPENSES ET SES RECETTES. CES TRANSFERTS DOIVENT ÊTRE FINANCIÈREMENT NEUTRES POUR LA VILLE.

- Les compétences transférées en 2015-2016 :
- voirie
 - énergie
 - stationnement en ouvrage
 - rénovation urbaine et politique de la Ville
 - tourisme
 - habitat et politique foncière
 - développement économique

La création tardive de la Métropole a amené la Ville de Grenoble, en tant que ville centre, à développer fortement ses infrastructures, équipements et services.

Ils sont payés par les Grenoblois mais utilisés par tous les habitants de la Métropole.

D'ailleurs, la comparaison avec les autres villes centres et leur métropole montre que les dépenses de la Ville de Grenoble pour ses services sont les plus élevées et que celles de la Métropole les plus faibles.

BON A SAVOIR

Il y a 124 élus métropolitains dont 31 représentent la Ville de Grenoble

8 services communs ont en outre été créés entre la Ville et la Métropole : les archives, la reprographie, les systèmes d'informations...

Des transferts de compétences et des mutualisations sont en projet : les opérations d'aménagement, les cimetières, certains équipements culturels et sportifs.

COMPARAISON DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT DES VILLES ET MÉTROPOLES (EN 2015, EN EUROS)

